



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°758) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE BOUQUET, A
L'ASSOCIATION COLLECTIF BONHEUR
INTERIEUR BRUT**

**DÉCISION N° DM-21-386
EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Collectif Bonheur Intérieur Brut » représentée par Madame Anne GRAILLE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions, en salle Bouquet, les 26 et 30 novembre et 2 et 3 décembre 2021 et 8 février 2022 de 10 h à 17 h, les 1^{er}, 7 et 8 décembre 2021 et les 4 et 5 janvier 2022 de 10 h à 16 h, et les 3 janvier et 7 février 2022 de 15 h à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Collectif Bonheur Intérieur Brut » représentée par Madame Anne GRAILLE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions, en salle Bouquet, les 26 et 30 novembre et 2 et 3 décembre 2021 et 8 février 2022 de 10 h à 17 h, les 1^{er}, 7 et 8 décembre 2021 et les 4 et 5 janvier 2022 de 10 h à 16 h, et les 3 janvier et 7 février 2022 de 15 h à 16h30 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN